

CONVENTION RESERVATION DE LA SALLE ASSOCIATIVE

Entre : La Commune de Marsaz représentée par son Maire, Monsieur Gilles FLORENT,

Et :

Adresse :

Téléphone (Obligatoire)

Portable (obligatoire)

Coût de la location : Montant des cautions : 300 euros (matériel dégradé)
(Chèques à l'ordre du Trésor Public) 100 euros (ménage non fait)

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet

La mise à disposition de la salle désignée est consentie pour :

Date (préciser le jour) :

Horaire exact de la Manifestation.....

Cette manifestation regroupera.....(70 personnes maximum assises)

ARTICLE 2 : Pièces à fournir

Il est demandé :

- Une pièce d'identité
- Une attestation d'assurance à la date de la manifestation prévue et au nom de la personne louant la salle.

ARTICLE 3 : Remise des clés et états des lieux

La salle est mise à disposition à partir de la remise des clés et de l'état des lieux d'entrée.
Un état des lieux de sortie doit être programmé.

ARTICLE 4 : Règlement d'Utilisation

L'utilisateur s'engage à respecter le règlement d'utilisation de la salle et se porte garant du nombre de personnes ci-dessus indiqué,

Article 5 : Tarifs et caution :

L'utilisateur versera le chèque de location et deux chèques de caution (dégradations et entretien) conformément au règlement et aux tarifs en vigueur votés par le Conseil Municipal, le vendredi 5 juin 2020, dès la signature de la présente convention.

- Tarif de location : 170.00 euros
- Chèque de caution pour l'entretien non fait : 100.00 euros
- Chèque de caution pour le matériel dégradé : 300.00 euros
- Tarif à la journée : 60 euros TTC



DEPARTEMENT DE LA DRÔME

Article 6 : Responsabilité :

Dès l'entrée dans la salle, l'utilisateur assurera la responsabilité des locaux en particulier, il veillera, lors du départ, à la fermeture de toutes les issues, l'extinction des lumières et au respect de la tranquillité des riverains. Il est recommandé de ne pas dépasser 2h du matin pour éviter les nuisances sonores.

L'utilisateur fournira une attestation d'assurance de responsabilité civile et fera son affaire de la garantie des risques précisés dans le règlement d'utilisation.

Le Maire, Gilles FLORENT



Je soussigné(e), reconnais avoir pris connaissance du règlement dont j'accepte les clauses. Un exemplaire de ce règlement est annexé à la présente convention.

A MARSAZ, le

Nom et signature

Bon pour Accord :